



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 novembre 2015  
Français  
Original : arabe

**Soixante-dixième session**  
Point 173 de l'ordre du jour

## **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques**

### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteur* : M. Idrees Mohammed Ali Mohammed **Saeed** (Soudan)

#### **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques » a été inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale à la demande de l'Australie, du Cambodge, du Japon, du Népal, des Philippines, de la République de Corée et de Sri Lanka.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 11<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances, les 19 octobre et 10 novembre 2015. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/70/SR.11 et 24).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 11 août 2015 adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Australie, du Cambodge, du Japon, du Népal, des Philippines, de la République de Corée et de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/70/194).

#### **II. Examen du projet de résolution A/C.6/70/L.3**

5. À la 11<sup>e</sup> séance, le 19 octobre, le représentant du Cambodge a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques »



(A/C.6/70/L.3) au nom des pays suivants : Australie, Azerbaïdjan, Cambodge, Indonésie, Japon, Népal, Pays-Bas, Philippines, République de Corée et Sri Lanka.

6. À la 24<sup>e</sup> séance, le 10 novembre, le Vice-Président de la Commission a annoncé que le Bureau avait été informé par la délégation du Cambodge (également au nom des auteurs) que, à la suite de consultations avec les délégations intéressées, les auteurs avaient proposé de reporter à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.

7. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 8).

### **III. Recommandation de la Sixième Commission**

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante et onzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir A/70/194.